

[Français]

### LA LOI SUR LA RÉVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

MESURE VISANT À CHANGER LE NOM DE LA CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE DE HULL

**M. Gaston Isabelle (Hull)** demande à présenter le projet de loi C-205, intitulé «Loi visant à changer le nom de la circonscription électorale de Hull».

**Des voix:** Expliquez-vous!

**M. Isabelle:** Monsieur le Président, le but recherché par ce projet de loi touchant la circonscription de Hull consiste à ajouter le nom de Aylmer à la suite de l'appellation actuelle.

La nouvelle circonscription fédérale de Hull regroupe les électeurs de deux villes seulement, soit celles de Hull et d'Aylmer. Il serait donc logique et justifiable dans les faits que les commettants en cause soient identifiés et connus sous une appellation qui les distingue et les représente tous, soit celle de la circonscription de Hull-Aylmer.

Voilà, monsieur le Président, l'essentiel de mon exposé au sujet de la présentation de ce projet de loi.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1<sup>re</sup> fois et l'impression en est ordonnée.)

\* \* \*

### L'ACTE DE L'AMÉRIQUE DU NORD BRITANNIQUE, 1867

MESURE MODIFICATIVE TENDANT À CHANGER LES LIMITES DE LA CAPITALE NATIONALE

**M. Gaston Isabelle (Hull)** demande à présenter le projet de loi C-206 intitulé «Loi modifiant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867 (capitale nationale du Canada)».

**Des voix:** Expliquez-vous!

**M. Isabelle:** Monsieur le Président, ce projet de loi a pour objet de modifier les limites de la Capitale nationale du Canada de façon à y inclure la cité de Hull et ainsi que toute autre région que le Parlement du Canada pourra à l'occasion délimiter. En d'autres termes, cet amendement à la Constitution autorise le Parlement, au moyen d'un texte législatif, à inclure dans la Capitale nationale tous les secteurs déjà compris dans la région de la Capitale nationale.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1<sup>re</sup> fois et l'impression en est ordonnée.)

\* \* \*

### LES AÉROPORTS

MESURE VISANT À CHANGER LE NOM DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL D'OTTAWA

**M. Gaston Isabelle (Hull)** demande à présenter le projet de loi C-207 intitulé «Loi concernant l'aéroport international d'Ottawa.»

**Des voix:** Expliquez-vous!

### Impôt sur le revenu—Loi

**M. Isabelle:** Monsieur le Président, le projet de loi a pour objet de remplacer le nom de l'aéroport international d'Ottawa par celui de l'aéroport de la Capitale nationale, car il dessert la région de la Capitale du Canada qui est située dans les provinces d'Ontario et de Québec.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1<sup>re</sup> fois et l'impression en est ordonnée.)

\* \* \*

● (1510)

[Français]

### QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

**M. John Evans (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Monsieur le Président, je suggère que toutes les questions soient réservées.

[Traduction]

**M. le vice-président:** Toutes les questions sont-elles reportées?

**M. Nielsen:** Merci beaucoup, monsieur le Président. Encore une fois, je trouve vos instructions électrisantes.

La même motion a été proposée hier. Nous l'accepterons, de nouveau, à notre corps défendant, afin d'accélérer un débat très important, mais je tiens à dire au secrétaire parlementaire que cela ne doit pas devenir une habitude. Il devrait répondre aux questions qui remontent à avril 1980 lorsqu'il jugera bon de le faire, et j'espère bien que ce sera au cours de la semaine prochaine. C'est avec plaisir que nous donnons notre consentement.

**M. Evans:** J'apprécie le geste du député. Néanmoins, j'avoue sincèrement que s'il préférerait qu'elles ne soient pas reportées, nous serions totalement d'accord.

**M. Nielsen:** Vous pourriez le regretter.

**M. le vice-président:** Toutes les questions sont-elles reportées?

**Des voix:** D'accord.

### ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

### LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Lalonde: Que le projet de loi C-2, tendant à modifier la législation relative à l'impôt sur le revenu et à effectuer des modifications corrélatives au Régime de pensions du Canada et à la loi de 1971 sur l'assurance-chômage, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité plénier.